



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 6 juillet 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, André Turgeon et Yess Gacem, directeurs généraux adjoints, Andrée Loyer, directrice exécutive, M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Mathieu Bélanger, Catherine Bellemare, Jean Boileau, Louise Boudrias, Audrey Bureau, Marc Carrière, Daniel Champagne, Geneviève D'Amours, Mike Duggan, Laurence Gillot, Melvin Jomphe, Martin Lajeunesse, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, François Léveillé, Catherine Lorient, Chantal Marcotte, Myriam Nadeau, Vincent Paquette et Frédéric Vandal.

**CE-2021-565**

**SOUSSION 2021 SP 052 - SYSTÈME DE CONTRÔLE ET GESTION D'ACCÈS DU STATIONNEMENT ÉTAGÉ DU SECTEUR DE LA CITÉ - DIRECTION GÉNÉRALE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Électroméga ltée, 105, avenue Liberté, Candiac, Québec, J5R 3X8, pour la fourniture et l'installation d'un système de contrôle et gestion d'accès du stationnement étagé du secteur de la Cité, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 332 018,34 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 juin 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30812-002-87087	303 177 \$	Divers travaux d'infrastructures - Aréna + 3 glaces - Signalisation active - Stationnements
04-13493	14 438,72 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	14 402,62 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2021.

Adoptée

**CE-2021-566**

**AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2020 SP 102 - SERVICES PROFESSIONNELS - TYPOLOGIE ET CARACTÉRISATION DES INONDATIONS - FORMULATION DE RECOMMANDATIONS VISANT L'ATTÉNUATION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INONDATIONS - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-441 du 8 juillet 2020, adjugeait un contrat d'un montant total de 192 223,25 \$ incluant les taxes, à la firme AECOM Consultants inc., pour les services professionnels d'une firme spécialisée en études hydrauliques et hydrologiques, afin de réaliser la typologie et la caractérisation des inondations ainsi que la formulation de recommandations visant l'atténuation des risques associés aux inondations;

**CONSIDÉRANT QUE** le 18 mai 2021, la Ville a reçu une soumission pour un avenant au contrat de 55 156,59 \$ incluant les taxes. En vertu de l'analyse de l'appel d'offres, de la soumission d'AECOM et des échanges entre la Ville et AECOM Consultants inc., ce montant supplémentaire est justifié afin de permettre à la firme d'effectuer des relevés pour 278 km de cours d'eau supplémentaires ainsi que les recommandations s'y rattachant couvrant ainsi la totalité de la zone d'étude;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une rencontre avec AECOM, la firme a accepté de diminuer son prix à 50 925,51 \$ incluant les taxes. Cet ajout équivaut à 26,49 % de la valeur du contrat initial de 192 223,25 \$ incluant les taxes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise un montant additionnel de 50 925,51 \$ incluant les taxes, à la firme AECOM Consultants inc., pour la complétude de leur mandat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-20020-001-87085	46 501,78 \$	Étude sur l'évolution géomorphologique - Étude sur la typologie
04-13493	2 214,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 209,10 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-567

**SOUSSION 2020 SP 369 - SERVICES PROFESSIONNELS - ENCADREMENT, SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DU SITE DE LA FONDERIE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme WSP Canada inc., 480, boulevard de la Cité, Gatineau, Québec, J8T 8R3, pour les services professionnels d'ingénieurs - Encadrement, suivi et surveillance de la réhabilitation environnementale du site de la Fonderie, sur la base des prix forfaitaires et unitaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant total approximatif de 489 023,12 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 juin 2021, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19022-001-87086	446 543,29 \$	Décontamination de la Fonderie - 211, rue Montcalm et terrain
04-13493	21 266,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	21 213,33 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-568

**IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION DES RUES ROBERT-WRIGHT ET CLAUDE-LAFRENIÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues Robert-Wright et Claude-Lafrenière, dossier RS-21-155, comme illustré au plan numéro CRO-21-316 du 25 mai 2021.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-316 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-569

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE MURRAY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Murray, dossier RS-21-177, comme illustré au plan numéro CRO-21-361 du 18 juin 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Rue Murray	Nord	À partir de la rue Hanson, sur une distance de 153 m vers l'ouest	15 minutes, de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Rue Murray	Sud	À partir de la rue Hanson, sur une distance de 157 m vers l'ouest	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-361 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-570

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE D'AUGIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - NATHALIE LEMIEUX**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue d'Augier, dossier RS-21-187, comme illustré au plan numéro CRO-21-374 du 8 juin 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
D'Augier	Sud	Entre la rue Du Barry et la rue de Cléricy	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, entre septembre et juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-374 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-571

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Joseph, dossier RS-21-193, comme illustré au plan numéro CRO-21-341 du 1<sup>er</sup> juin 2021, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Joseph	Nord	Entre l'avenue de Buckingham et la rue Charles	En tout temps
Joseph	Nord	À partir de la rue des Pins, sur une distance de 37 m vers l'ouest	En tout temps
Joseph	Nord	Entre la rue des Pins et la rue Bélanger	En tout temps
Joseph	Nord	À partir de la rue Bélanger, sur une distance de 27 m vers l'est	En tout temps

Implanter des zones de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Joseph	Sud	À partir de la rue Charles, sur une distance de 47 m vers l'ouest	90 minutes
Joseph	Sud	À partir de la rue des Pins, sur une distance de 74 m vers l'ouest	90 minutes
Joseph	Sud	À partir d'un point situé à 30 m à l'ouest de la rue Bélanger, sur une distance de 79 m vers l'ouest	90 minutes

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

La signalisation sera mise en place par l'entrepreneur dans le cadre des travaux d'infrastructures.

Adoptée

CE-2021-572

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - ENTREPRISES G.N.P. INC. - RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LA RUE DUMAS ET LE BOULEVARD MONTCLAIR - LOT 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-700 du 9 octobre 2019, adjugeait à la firme Entreprises G.N.P. inc., un contrat pour les travaux de réaménagement du boulevard Saint-Joseph, entre la rue Dumas et le boulevard Montclair (lot 2) pour un montant total approximatif de 3 198 604,50 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la délégation de pouvoir numéro 172153 a déjà été approuvée pour un montant de 162 453,56 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

**CONSIDÉRANT QUE** la délégation de pouvoir numéro 173440 a déjà été approuvée pour un montant de 4 464,48 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

**CONSIDÉRANT QUE** la délégation de pouvoir numéro 175446 a déjà été approuvée pour un montant de 33 080,37 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+, s.e.n.c., mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 164 292,38 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 172153, 173440 et 175446 pour un montant de 199 998,41 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 164 292,38 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Entreprises G.N.P. inc. dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Saint-Joseph, entre la rue Dumas et le boulevard Montclair (lot 2), et ce, sans impact budgétaire. En considérant le crédit de 1 529,52 \$, la présente demande d'ajustement est de 162 762,85 \$ portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 362 761,26 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 3 561 365,76 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18024-001-87088	150 020,84 \$	PDI - Aménagement de surface - Boulevard Saint-Joseph - 16-3118 - Boulevard Saint-Joseph, entre la rue Dumas et le boulevard Montclair - Aménagement
04-13493	7 144,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 126,84 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2021.

Adoptée

**CE-2021-573**

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. - RÉAMÉNAGEMENT DES MURS DE SOUTÈNEMENT AUX 8 ET 10, RUE CAYER - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-553 du 4 juillet 2018, adjugeait à la firme Eurovia Québec Construction inc. un contrat pour le réaménagement des murs de soutènement aux 8 et 10, rue Cayer pour un montant total approximatif de 225 534,96 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Stantec Experts-Conseils ltée, mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance sans résidence pour le projet, recommande un montant total de 36 755,37 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10 % de la valeur initiale du contrat, dans le présent cas;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 36 755,37 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, au contrat de la firme Eurovia Québec Construction inc., dans le cadre du projet de réaménagement des murs de soutènement aux 8 et 10, rue Cayer.

Le coût total révisé du contrat, suite à cet ajustement, représente un montant de 262 290,33 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30828-501-87089	19 170,46 \$	Aqueduc, égouts, sentiers cyclables, ponts, trottoirs - 15-3012 - Murs rue Cayer réfection
06-30732-012-87090	14 392,08 \$	Travaux de réfection des ponts, ouvrages d'arts, sentiers - 15-3012 - Murs rue Cayer réfection
04-13493	1 598,41 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 594,42 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-574

**SOUSSION 2021 SP 023 - REMPLACEMENT DE TOITURE ET CVAC, CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-RENÉ-MONETTE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entrepreneurs Généraux Raymond & Associées inc., 65, rue Jean Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour les travaux de remplacement de la toiture et des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (CVAC) au centre communautaire Jean-René-Monette situé au 89, rue Jean-René-Monette, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total de 631 035,80 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 avril 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15002-017-87091	170 000 \$	Plan directeur - Électromécanique - 18-2040 - Jean-René Monette
18-18003-012-87092	406 219,80 \$	Enveloppe annuelle - Travaux de remplacement de toiture - 18-2040 - Jean-René Monette
04-13493	27 442,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	27 373,70 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-575

**AUTORISER LA DÉPENSE POUR COUVRIR LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA SURFACE DE CROISEMENT DU PASSAGE À NIVEAU DE LA RUE DE LA FORTERESSE, AU POINT MILLIAIRE 103.23 DE LA SUBDIVISION LACHUTE AINSI QUE LA SIGNATURE DU CONTRAT NUMÉRO 211 103-23 XRAG À LA COMPAGNIE CHEMINS DE FER QUÉBEC-GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau planifie des travaux de réfection de la rue de la Forteresse, entre le chemin de Montréal Ouest et la rue du Trois-Moulins;

**CONSIDÉRANT QUE** la rue de la Forteresse, entre le chemin de Montréal Ouest et la rue du Trois-Moulins, croise une voie ferrée au point milliaire 103.23 de la subdivision Lachute, appartenant à la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau inc. et que le passage à niveau n'est pas conforme aux normes applicables;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison des travaux de réfection de la rue de la Forteresse, la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau inc. doit prévoir la reconstruction complète de la surface de croisement, incluant la voie ferrée sous-jacente et ses approches, afin d'assurer la conformité du passage à niveau avec les normes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société ferroviaire est la partie première à l'Emplacement et l'ordonnance 1993-R-23 datée du 22 janvier 1993 entre la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau inc. et l'ancienne ville de Masson-Angers stipule que l'autorité routière (la Ville) est entièrement responsable des frais d'entretien du passage à niveau;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau inc. a soumis à la Ville de Gatineau une estimation du coût des travaux au montant de 171 000,72 \$ incluant les taxes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise :

- la signature du contrat numéro 211\_103-23\_XRAG relatif à la reconstruction complète de la surface de croisement, incluant la voie ferrée sous-jacente et ses approches, au point milliaire 103.23 de la subdivision Lachute, appartenant à la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau inc.;
- la dépense de 171 000,72 \$ incluant les taxes, à la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau inc., pour couvrir le coût de la reconstruction complète de la surface de croisement, incluant la voie ferrée sous-jacente et ses approches en vertu de l'ordonnance 1993-R-23 datée du 22 janvier 1993.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30830-016-87093	78 199,81 \$	Travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - 17-3049 - Rue de la Forteresse, entre le chemin de Montréal Ouest et la rue du Trois-Moulins
11-18009-004-87094	7 946,63 \$	Programme d'amélioration des passages à niveau - 17-3049 - Rue de la Forteresse - Passage à niveau
11-19003-003-87095	70 000 \$	Programme d'amélioration des passages à niveau - 17-3049 - Rue de la Forteresse - Passage à niveau
04-13493	7 436,43 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 417,85 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2021.

Adoptée

**CE-2021-576**

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE BRUXELLES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de Bruxelles, dossier RS-21-130, comme illustré aux plans numéros CRO-21-319 1 de 2 et CRO-21-319 2 de 2 du 26 mai 2021 2021, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
De Bruxelles	Ouest	À partir du boulevard du Plateau, sur une distance de 30 m vers le sud	En tout temps
De Bruxelles	Est	À partir du boulevard du Plateau, sur une distance de 202 m vers le sud	En tout temps
De Bruxelles	Ouest/sud	À partir d'un point situé à 66 m au sud du boulevard du Plateau, sur une distance de 246 m vers le sud/est	En tout temps



Implanter des zones de stationnement interdit (suite):

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Bruxelles	Sud	À partir de la rue de l'Atmosphère, sur une distance de 15 m vers l'ouest	En tout temps
De Bruxelles	Nord	À partir d'un point situé à 106 m à l'ouest de la rue de l'Atmosphère, sur une distance de 21 m vers l'ouest	En tout temps

Implanter des zones de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Bruxelles	Ouest	À partir d'un point situé à 30 m au sud du boulevard du Plateau, sur une distance de 36 m vers le sud	2 heures
De Bruxelles	Sud	À partir d'un point situé à 15 m à l'ouest de la rue de l'Atmosphère, sur une distance de 89 m vers l'ouest	2 heures
De Bruxelles	Nord	À partir d'un point situé à 127 m à l'ouest de la rue de l'Atmosphère, sur une distance de 50 m vers l'ouest	2 heures
De Bruxelles	Nord	À partir d'un point situé à 177 m à l'ouest de la rue de l'Atmosphère, sur une distance de 40 m vers l'ouest	15 minutes

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément aux plans numéros CRO-21-319 1 de 2 et CRO-21-319 2 de 2 qui font partie intégrante de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-577

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DU CAVEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue du Caveau, dossier RS-21-143, comme illustré au plan numéro CRO-21-313 du 26 mai 2021, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Caveau	Nord	À partir du boulevard Wilfrid-Lavigne, sur une distance de 20 m vers l'est	En tout temps
Du Caveau	Nord	À partir d'un point situé à 49 m à l'est du boulevard Wilfrid-Lavigne jusqu'à la rue Martin-Perrier Sud	En tout temps
Du Caveau	Nord	À partir de la rue Martin-Perrier Sud, sur une distance de 19 m vers l'est	En tout temps
Du Caveau	Nord	À partir de la rue De Bruyne, sur une distance de 20 m vers l'est	En tout temps
Du Caveau	Nord	À partir de la rue Saint-Maurice, sur une distance de 26 m vers l'ouest	En tout temps
Du Caveau	Nord	À partir de la rue Saint-Maurice, sur une distance de 35 m vers l'est	En tout temps
Du Caveau	Sud	À partir du boulevard Wilfrid-Lavigne, sur une distance de 86 m vers l'est	En tout temps
Du Caveau	Sud	À partir d'un point situé à 125 m à l'est du boulevard Wilfrid-Lavigne, sur une distance de 20 m vers l'est	En tout temps
Du Caveau	Nord	À partir d'un point situé à 20 m à l'est du boulevard Wilfrid-Lavigne, sur une distance de 29 m vers l'est	D'avril à novembre
Du Caveau	Nord	À partir d'un point situé à 19 m à l'est de la rue Martin-Perrier Sud, sur une distance de 29 m vers l'est	D'avril à novembre
Du Caveau	Nord	À partir d'un point situé à 20 m à l'est de la rue De Bruyne, sur une distance de 29 m vers l'est	D'avril à novembre
Du Caveau	Nord	À partir d'un point situé à 35 m à l'est de la rue Saint-Maurice jusqu'à la rue Samuel-Edey	D'avril à novembre
Du Caveau	Sud	À partir d'un point situé à 86 m à l'est du boulevard Wilfrid-Lavigne, sur une distance de 39 m vers l'est	D'avril à novembre

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-313 qui fait partie intégrante de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-578

**SOUSSION 2021 SP 103 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX POUR LES PARCS DES SŒURS-MARISTES ET DU BRITANNIA - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE DESCHÊNES - ISABELLE N. MIRON ET MIKE DUGGAN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux pour les parcs ci-dessous, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 26 avril 2021, et ce, comme étant les soumissions ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation dûment autorisée, à savoir :

**Parc des Sœurs-Maristes – Secteur de Hull**

À la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-St-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1, pour un montant total de 55 762,38 \$ incluant les taxes.

**Parc du Britannia – Secteur d'Aylmer**

À la firme Techsport inc., 4994, Route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, pour un montant total de 113 988,78 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-19007-009-87096	50 918,48 \$	Plan d'investissements communautaires (PIC) - 19-3022 - Parc des Sœurs-Maristes
18-19023-001-87097	104 086,95 \$	Aménagement parc du Britannia - Contribution promoteur - 16-3002 - Parc du Britannia
04-13493	7 382,09 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 363,64 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-579

**SOUSSION 2021 SP 105 - AMÉNAGEMENT DU PARC DU BRITANNIA - PHASES 1 ET 2 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme RN Civil, 90, rue Vincent-Legris, Gatineau, Québec, J8P 6X1, pour les phases 1 et 2 des travaux d'aménagement du parc du Britannia, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 313 465,66 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 mai 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18050-001-87098	228 283,32 \$	Parc du Britannia - 16-3002 - Travaux
18-19023-001-87099	57 952,60 \$	Aménagement du parc du Britannia - Contribution promoteur - 16-3002 - Parc du Britannia
04-13493	13 631,91 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 597,83 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-580

**SOUSSION 2021 SP 191 - MARQUAGE DE CHAUSSÉE 2021 - MOYENNE DURÉE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprise T.R.A. (2011) inc., 145, rue Daoust, Bureau 101, Saint-Eustache, Québec, J7R 6P4, pour les travaux de marquage de chaussée 2021 – Moyenne durée, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total de 114 012,66 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 juin 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31530-521-87100	27 723 \$	Lignage de rues - Entretien et réparation Infrastructures
18-16029-019-87101	21 516,14 \$	Mesures de modération de la vitesse - 21-4002 - Marquage rural 2021
02-61400-649-87102	24 110,38 \$	Expertise conseil - Autres pièces
06-30852-102-87103	30 759,23 \$	Construction et amélioration du réseau cyclable - 20-3119 - Marquage 2021
04-13493	4 958,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 945,76 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-581

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - LES SERVICES EXP INC. - PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN BASSIN DE RÉTENTION SUR LE RUISSEAU SMITH - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-262 du 7 mai 2020, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils Les services EXP inc., un mandat pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance en chantier des travaux d'aménagement d'un bassin de rétention sur le ruisseau Smith pour un montant total approximatif de 302 269,28 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la délégation de pouvoir numéro 175384 a déjà été approuvée pour un montant de 9 198 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Les services EXP inc., a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 35 668,12 \$ incluant les taxes, pour la mise à jour de l'étude hydraulique réalisée en avant-projet et la validation de l'assujettissement du bassin de rétention projeté aux dispositions applicables aux barrages à forte contenance de la *Loi sur la sécurité des barrages*;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 175384 pour un montant de 9 198 \$ incluant les taxes;
- autorise le coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 35 668,12 \$ incluant les taxes, à la firme Les services EXP inc., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet d'aménagement d'un bassin de rétention sur le ruisseau Smith, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 44 866,12 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 347 135,40 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-007-87104	32 569,74 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3035 - Honoraires professionnels - Ruisseau Smith
04-13493	1 551,13 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 547,25 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-582

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DES SAMARES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue des Samares, dossier RS-21-189, comme illustré au plan numéro CRO-21-375 du 8 juin 2021, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Des Samares	Est	Entre la rue des Liards et son extrémité nord	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-375 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-583

**SOUSSION 2021 SP 096 - MESURES DE MODÉRATION DE LA CIRCULATION 2021 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour le projet de mesures de modération de la circulation 2021, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 796 448,61 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 juin 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT IMPUTABLE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-16029-016-86994	465 884,16 \$	Mesures de modération de la circulation - MMC 2021
06-30874-004-86995	93 664,67 \$	Signalisation passages 2020 - FRCR
06-30829-008-86996	88 224,38 \$	Mesures de modération de la circulation - MMC 2021
Futur FDI	79 490,53 \$	Ajout de financement

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-584

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE HANSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Hanson, dossier RS-21-141, comme illustré au plan numéro CRO-21-293 du 14 mai 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Hanson	Ouest	À partir d'un point situé à 43 m au sud de la rue Montcalm, sur une distance de 93 m vers le sud	7 h à 17 h Lundi au vendredi Excepté véhicules munis d'un permis - zone 33

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-293 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-585

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE DUBLIN - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de Dublin, dossier RS-21-162, comme illustré au plan numéro CRO-21-326 du 7 juin 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
De Dublin	Ouest/nord	Entre l'intersection ouest avec la rue de Francfort et la limite entre les lots 140 et 144, rue de Dublin	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-326 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-586

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DES SUCRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue des Sucres, dossier RS-21-175, comme illustré au plan numéro CRO-21-359 du 22 juin 2021, le tout afin de :

**Implanter une zone de stationnement interdit :**

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Des Sucres	Est	Entre la rue de la Sève et la rue de la Tire	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-359 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-587

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE MARCEL-CHAPUT - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Marcel-Chaput, dossier RS-21-172, comme illustré au plan numéro CRO-21-370 du 7 juin 2021, le tout afin de :

**Implanter une zone de stationnement interdit :**

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Marcel-Chaput	Nord	À partir du boulevard Saint-Raymond, sur une distance de 114 m vers l'ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-370 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée



CE-2021-588

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - STATIONNEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement dans le stationnement de l'usine d'eau potable d'Aylmer, dossier RS-21-212, comme illustré au plan numéro CRO-21-388 du 15 juin 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

**Endroit**

**En vigueur**

Dans tout le stationnement de l'usine d'eau potable d'Aylmer situé au 1, rue Raoul-Roy En tout temps Excepté véhicules munis d'un permis - zone 24

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-388 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-589

**SOUSSION 2020 SP 439 - MODIFICATION DE L'ÉCLAIRAGE POUR TERRAINS DE BALLE - PARCS SAINT-RENÉ ET GILLES-MAISONNEUVE - PROJETS 14-049 ET 16-3077 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU LAC-BEAUCHAMP ET DE MASSON-ANGERS - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC ET MARC CARRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Séguin Morris inc., 620, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour les travaux de modification de l'éclairage pour les terrains de balle des parcs Saint-René et Gilles-Maisonneuve, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 795 891,22 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 juin 2021, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT TAXES INCLUSES</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-14017-022-86960	90 519,78 \$	Plan quadriennal - Réaménagement et éclairage - Parc Saint-René
18-16005-035-06326	321 000 \$	Plan quadriennal - Réaménagement et éclairage - Parc Gilles-Maisonneuve
Futur FDI	250 966,42 \$	Ajout de financement - Parc Saint-René
Futur FDI	64 270,56 \$	Ajout de financement - Parc Gilles-Maisonneuve

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-590

**SOUSSION 2021 SP 104 - RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS FONTAINE, DE LA REINE-ÉLISABETH ET DES SOEURS-MARISTES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC, DE HULL-WRIGHT ET DU LAC BEAUCHAMP - ISABELLE N. MIRON, CÉDRIC TESSIER ET JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Envert & fils, 1662, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y7, pour les travaux d'aménagement des parcs Fontaine, de la Reine-Élisabeth et des Sœurs-Maristes, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 257 439, 37 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 avril 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT IMPUTABLE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-19007-009-86971	58 648,36 \$	PIC 2020 - Aménagement du parc des Sœurs-Maristes
18-11019-014-86972	35 000 \$	Surplus Ex-ville de Hull - Parc des Sœurs-Maristes
Futur FDI	41 015,96 \$	Ajout de financement - Fonds de parcs - Sœurs-Maristes
18-21015-020-86970	46 277,85 \$	PIC 2021 - Parc Fontaine
Futur FDI	21 712,05 \$	Ajout de financement - Fonds de parcs - Parc Fontaine
18-21015-018-86969	32 422,24 \$	PIC 2021 - Parc Reine-Élisabeth

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-591

**SOUSSION 2021 SP 125 - RÉFECTION DU BOULEVARD MAISONNEUVE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, La Pêche, Québec, J0X 3G0, pour les travaux de réfection du boulevard Maisonneuve, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 1 908 319,98 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 juin 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme;
- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à la firme Eurovia Québec Construction inc. de réaliser des travaux du 15 juillet au 1er octobre 2021, hors des heures permises.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2021

Adoptée

CE-2021-592

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE YVON-A.-GRÉGOIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement dans le stationnement du centre communautaire Yvon-A.-Grégoire (70, boulevard Saint-Joseph), dossier RS-21-224, comme illustré au plan numéro 19-2007-H507-200-101 du 15 octobre 2020, le tout afin de :

Installer des espaces de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Centre communautaire Yvon-A.-Grégoire	N/A	Deux espaces de stationnement réservés pour véhicules électriques face au bâtiment	En tout temps Excepté véhicules électriques Réservé pour recharge 3 h maximum

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

La signalisation requise sera mise en place dans la cadre des travaux d'infrastructures.

Adoptée

CE-2021-593

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CONSORTIUM ATELIER TAG - NEUF ARCHITECTES - CIMA+, S.E.N.C. - BIBLIOTHÈQUE DONALDA-CHARRON - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CM-2017-66 du 24 janvier 2017, autorisait le lancement d'un concours d'architecture pluridisciplinaire selon les règles du ministère de la Culture et des Communications du Québec et de l'Ordre des architectes du Québec, l'évaluation des candidats et des prestations selon ces règles et le paiement des honoraires;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-859 du 3 octobre 2017, entérinait le choix du lauréat déterminé par le jury et adjugeait les contrats aux firmes Atelier Tag – Neuf Architectes et CIMA+, s.e.n.c. pour la fourniture de services professionnels en architecture, en ingénierie mécanique/électrique et en ingénierie civil/structure pour le projet de construction de la bibliothèque du Plateau au montant de 859 543,90 \$ incluant les taxes.

**CONSIDÉRANT QUE** des honoraires professionnels ont été autorisés en vertu des délégations de pouvoir numéros 171255, 174305 et 175138 au montant total de 77 573,63 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les professionnels du marché ont déposé une demande d'honoraires professionnels supplémentaires pour un montant de 58 445,75 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures recommande le montant supplémentaire de 58 445,75 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 171255, 174305 et 175138 au montant total de 77 573,63 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant supplémentaire de 58 445,75 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire, au contrat du Consortium Atelier Tag - Neuf Architectes et CIMA+, s.e.n.c. portant ainsi l'ajustement de coût de soumission au montant de 136 019,38 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 995 563,28 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16023-003-87105	53 368,76 \$	PDI - Déploiement des bibliothèques - Plateau - 16-2007 - Honoraires professionnels - Bibliothèque du Plateau
04-13493	2 541,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 535,32 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2021.

Adoptée

**CE-2021-594**

**AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR DES QUANTITÉS ADDITIONNELLES - 2020 SP 146 - LOCATION D'UNE GÉNÉRATRICE POUR L'USINE D'ÉPURATION - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-517, adjugeait un contrat à la firme Industries Toromont ltée, 5001, route Transcanadienne, Pointe-Claire, Québec, H9R 1B8, pour la location d'une génératrice pour l'usine d'épuration, pour un montant total approximatif de 284 126,22 \$ incluant les taxes pour les deux phases. Le contrat est valide jusqu'au 5 juin 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 5 du « Cahier des charges particulières » prévoit que les quantités indiquées à la formule de soumission sont inscrites à titre indicatif seulement et pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels en cours de contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise un montant additionnel de 81 850,71 \$ incluant les taxes, pour la première phase de deux, à la firme Industries Toromont ltée, 5001, route Transcanadienne, Pointe-Claire, Québec, H9R 1B8, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2020 SP 146 pour un contrat total de 365 976,93 \$ incluant les taxes.

Par ailleurs, le contrat prendra fin après cette période de location. La Ville de Gatineau retournera en appel d'offres pour la deuxième phase vu les capacités budgétaires atteintes, et ce, au moment jugé opportun.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15005-091-87084	74 740,61 \$	Équipement et travaux d'entretien - Usines et équipement - Env-18-rd-10 - Location de génératrice STEP
04-13493	3 559,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 550,60 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-595

**SOUSSION 2021 SP 206 - FOURNITURE DE SULFATE D'ALUMINIUM POUR LES USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Produits chimiques Chemtrade Canada Itée, 300-155, Gordon Baker road, Toronto, Ontario, M2H 3N5, pour la fourniture de sulfate d'aluminium pour les usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées, selon le prix unitaire inscrit à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 761 594,40 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 juin 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'une année débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION
02-41212-636	Aylmer – Usine d'eau potable – Produits chimiques
02-41213-636	Hull – Usine d'eau potable – Produits chimiques
02-41214-636	Gatineau – Usine d'eau potable – Produits chimiques
02-41215-636	Buckingham – Usine d'eau potable – Produits chimiques
02-41470-636	Usine de traitement – Masson-Angers – Produits chimiques

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets de l'année 2022 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2021 conditionnellement à l'adoption du budget 2022.

Adoptée

CE-2021-596

**RENOUVELLEMENT - 2019 SP 244 - FOURNITURE D'ENROBÉS À FROID - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2019-571	---	Tech-M ix, division de Bau Val inc.	2019 SP 244 - Fourniture d'enrobés à froid	80 050,54 \$	2021-11-01 au 2022-10-31	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par la firme précitée sont valides et pour une année optionnelle qui est prévue aux contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics désire se prévaloir de la première et seule période optionnelle prévue au contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la première et seule période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 22 juillet 2019.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2022, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-625, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-597

**SOUMISSION 2020 SP 409A - ENLÈVEMENT, REMPLACEMENT ET RÉPARATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Glissières Desbiens inc., 855, rue des Ateliers, Trois-Rivières, Québec, G9B 7J5, pour l'enlèvement, le remplacement et la réparation de glissières de sécurité, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant approximatif de 129 582,57 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 juin 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide à l'adjudication et prendra fin le 31 janvier 2022. Les prix resteront fermes pour la durée du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31520-521-87106	118 326,16 \$	Signalisation - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	5 635,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 621,16 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2021.

Adoptée

**CE-2021-598**

**AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR DES QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES AUX SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER ET DE DÉSINFECTION - SOUMISSION 2020 SP 390 - CENTRE ROBERT-GUERTIN - REFUGE TEMPORAIRE POUR SANS-ABRIS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-759 du 25 novembre 2020, adjugeait un contrat à la firme Nasco entretien ménager d'immeubles inc., 263 rue Laramée, Gatineau, Québec, J8Y 2Z7, pour les services d'entretien ménager et de désinfection au Centre Robert-Guertin, pour un montant total approximatif de 140 726,55 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 1.6 du Cahier des charges générales prévoit que les quantités indiquées à la formule de soumission sont inscrites à titre indicatif seulement et pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels en cours de contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 5 du Cahier des charges particulières prévoit que le contrat pourrait être prolongé selon les besoins :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise un montant additionnel de 82 471,21 \$ incluant les taxes, à la firme Nasco entretien ménager d'immeubles inc., le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2020 SP 390.

Les fonds à cette fin pour seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT INCLUANT LES TAXES	DESCRIPTION
02-71260-533-35756	82 471,21 \$	Centre Robert-Guertin - Entretien conciergerie - COVID

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2021.

Adoptée

**CE-2021-599**

**SOUMISSION 2021 SP 215 - FOURNITURE D'UN SITE DE DISPOSITION DE TERRE D'EXCAVATION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 6770398 Canada inc. - Sablière Vanier, 1181, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9J 3N6, pour la fourniture d'un site de disposition de terre d'excavation pour une période d'une année à un montant approximatif de 359 871,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission reçue le 14 juin 2021, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2022 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-41310-444	Réseau d'aqueduc - Transport d'enfouissement
02-41510-444	Entretien - réseaux d'égout - Transport d'enfouissement
18-20017-002	Programme de reprofilage de fossés

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2021.

Adoptée

**CE-2021-600**

**AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGERS ADDITIONNELS - SOUMISSION 2017 SP 001 - ENTRETIEN MÉNAGER - DIVERS ÉDIFICES DE LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-363 du 26 avril 2017, adjugeait des contrats aux firmes Entretien général J.P.D., Nasco inc. et GSF Canada inc. pour services d'entretien ménager;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-502 du 3 juillet 2019, approuvait des ajustements de coût pour les services d'entretien ménager de différents édifices au montant de 20 651,22 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-506 du 8 juillet 2020, approuvait des ajustements de coût pour les services d'entretien ménager de différents édifices au montant de 160 000 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 9 du Cahier des charges particulières prévoit que les fréquences pour les services d'entretien ménager pour les édifices ciblés peuvent être modifiées;

**CONSIDÉRANT QUE** des nettoyages additionnels sont nécessaires suite à la pandémie de la COVID-19 pour la saison estivale 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816 2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieure à 200 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise un montant supplémentaire de 94 936,58 \$ incluant les taxes, pour les services additionnels d'entretien ménager liés à la pandémie de la COVID-19 de divers édifices de la Ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-79900-533-35756.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2021.

Adoptée



CE-2021-601

**SOUSSION 2021 SP 074 - FOURNITURE DE CAMIONS PORTEURS AYANT UN PNBV DE 31 202 KG - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Inter-Outaouais inc., 164, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z IV3, pour la fourniture de camions porteurs ayant un PNBV de 31 202 kg pour un terme de trois ans, pour un montant total de 3 215 563,32 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 mars 2021, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires pour les années 2022 et 2023 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-19013-061-87107	163 124,33 \$	Programme de remplacement - Véhicules et machinerie - Camion 10R 320C189
18-21005-030-87108	163 124,33 \$	Remplacement de véhicules et machinerie - Service des travaux publics et autres services - Camion 10R 320V179
18-21005-031-87109	163 124,33 \$	Remplacement de véhicules et machinerie - Service des travaux publics et autres services - Camion 10R 320V197
18-21005-032-87110	163 124,33 \$	Remplacement de véhicules et machinerie - Service des travaux publics et autres services - Camion 10R 320V228
18-21005-033-87111	163 124,33 \$	Remplacement de véhicules et machinerie - Service des travaux publics et autres services - Camion 10R 320V282
18-21005-034-87112	163 124,33 \$	Remplacement de véhicules et machinerie - Service des travaux publics et autres services - Camion 10R 320V156
18-21005-035-87113	163 124,33 \$	Remplacement de véhicules et machinerie - Service des travaux publics et autres services - Camion 10R 330V187
18-21005-036-87114	80 835,84 \$	Remplacement de véhicules et machinerie - Service des travaux publics et autres services - Camion 10R 350V196
18-19013-067-87115	82 288,48 \$	Programme de remplacement - Véhicules et machinerie - Camion 10R 350V196
18-19013-068-87116	163 124,33 \$	Programme de remplacement - Véhicules et machinerie - Camion 10R 350V283
18-19013-039-87117	163 124,33 \$	Programme de remplacement - Véhicules et machinerie - Camion 1 T - 311VD244
04-13493	77 687,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	77 493,30 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-602

**SOUSSION 2021 SP 161 - LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES AVEC OPTION D'ACHAT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Brandt tractor Ltd, 190, David Manchester Rd, Ottawa, ON, K0A 1L0, pour la location d'un chargeur sur roues avec option d'achat pour un montant total de 674 900,86 \$ incluant les taxes, (montant total locatif annuel : 404 709,61 \$ et montant valeur résiduelle : 270 191,25 \$) le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 juin 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-30840-516-87118	369 553,81 \$	Location - Ateliers mécaniques - Location LT machineries
04-13493	17 599,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	17 555,90 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-603

**FRAIS DE CONCIERGERIE SUPPLÉMENTAIRE DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19 POUR LA TENUE DES CAMPS DE JOUR 2021 DANS LES ÉCOLES**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec, malgré le contexte de la pandémie de COVID-19, a autorisé la tenue de camps de jour pour l'été 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les recommandations de la Santé publique nécessitent le rehaussement des services de conciergerie dans les écoles lors des six semaines de camps de jour;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a confirmé aux municipalités l'accès sans frais aux infrastructures scolaires pour la tenue des camps de jour estivaux de 2021, ce qui implique que la Ville n'aura pas à assumer de frais de location pour les écoles visées par les camps de jour 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le protocole d'entente sur l'utilisation des plateaux conclu avec les centres de services scolaires adopté par la résolution numéro CM-2018-639 du conseil municipal, la conciergerie est une responsabilité des centres de services scolaires, via leurs fournisseurs externes et que des coûts excédentaires sont engendrés;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de sa rencontre du 30 mars 2021, le comité exécutif acceptait le déploiement des camps de jours 2021 selon les modalités de 2020 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise :

- le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à utiliser les sommes épargnées pour la location des plateaux en 2021 afin de couvrir les dépenses de conciergerie supplémentaires associées au contexte de la COVID-19 engendrées par les centres de services scolaires;

- le trésorier à émettre les chèques visant à rembourser les centres de services scolaires pour les dépenses de conciergerie supplémentaires associées au contexte de la COVID-19 dans le cadre des camps de jour 2021 dans les écoles du territoire, et ce, sur présentation de pièces de compte à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés sur réception des factures et pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71040-533-87082	172 966,90 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Conciergerie
04-13493	8 237,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 216,91 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71040-511	172 966,90 \$		Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Location - Espaces
02-71040-533		172 966,90 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Conciergerie

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-604

**RENOUVELLEMENT - 2019 SP 139 - FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LES PISCINES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** les firmes suivantes se sont vu adjuger des contrats :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant indexé année optionnelle taxes incluses	Période visée	Autre option de renouvellement
---	---	Ottawa Poolworks (4515111 Canada inc.)	2019 SP 139 - Fourniture de produits chimiques pour les piscines - Articles 1, 3, 8, 9, 10 et 11	23 246,64 \$	6 juillet 2021 au 5 juillet 2022	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		Brenntag Canada inc.	2019 SP 139 - Fourniture de produits chimiques pour les piscines - Articles 2 et 4	17 123,46 \$		
		RBF International Ltée	2019 SP 139 - Fourniture de produits chimiques pour les piscines - Articles 5, 6 et 7	2 734,50 \$		

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par les firmes précitées sont valides et qu'une période optionnelle est prévue audits contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés désire se prévaloir de la période optionnelle prévue aux contrats :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 162865;
- autorise la direction du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à se prévaloir de la première période optionnelle de renouvellement prévue aux contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées 11 juin 2019.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des montants disponibles :

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71314-636	Centre aquatique Lucien Houle - Produits chimiques
02-71315-636	Centre aquatique Paul-Pelletier - Produits chimiques
02-71168-636	Natation - Produits chimiques
02-71301-636	Centre sportif - Activités récréatives - Produits chimiques

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2022 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2021.

Adoptée

**CE-2021-605**

**SOUSSION 2019 SP 193 - SERVICES PROFESSIONNELS - PLAN DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Direction générale, par la délégation de pouvoir DP-162722, adjugeait à la firme BC2 un contrat pour la fourniture de services professionnels pour le Plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires pour un montant total de 93 520,67 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme BC2 a déposé une demande d'honoraires professionnels supplémentaires au montant de 21 799,26 \$ incluant les taxes, pour assurer les services professionnels supplémentaires liés à la réalisation du Plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires suivant une modification au mandat initial et une prolongation des échéanciers de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10 % de la valeur initiale du contrat, dans le présent cas;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 162722 pour un montant de 93 520,67 \$ incluant les taxes;

- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant total de 21 799,26 \$ incluant les taxes, à la firme BC2, et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du renouvellement du Plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires, portant ainsi le cumulatif du contrat à un montant de 115 319,93 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19017-001-87083	19 905,63 \$	Plan d'investissements communautaires (PIC) - Loisirs - Plan directeur - Consultant primaire
04-13493	948 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	945,63 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-606

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DE PRISME DE SAVEURS - 8 ET 22 AOÛT 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet Prisme de saveurs de la Société de musique de chambre de Gatineau requiert la fermeture d'une section de l'avenue Frank-Robinson les 8 et 22 août 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville n'a aucun frais à déboursier en lien avec cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme est responsable de tous frais et services requis au niveau de la signalisation, le tout en accord avec le plan final approuvé par la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement est financé par le Fonds de soutien à l'animation et la revitalisation – 2<sup>e</sup> appel de projets 2021, tel qu'entériné par la résolution du conseil municipal numéro CM-2021-314 du 11 mai 2021 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fermeture temporaire d'une section de rue dans le cadre de l'événement Prisme de saveurs de la Société de musique de chambre de Gatineau, à savoir :

- Fermeture de la section de l'avenue Frank-Robinson, entre la rue Principale et la rue Symmes, le dimanche 8 août 2021 de 7 h à 20 h;
- Fermeture de la section de l'avenue Frank-Robinson, entre la rue Principale et la rue Symmes, le dimanche 22 août 2021 de 7 h à 15 h.

Le tout aux conditions suivantes :

- Obtenir l'approbation par la Ville de Gatineau du plan pour les panneaux de détour créé par la firme spécialisée embauchée par l'organisme;
- Assurer les frais de location de la signalisation, ainsi que l'installation et la désinstallation des panneaux en respect avec le plan final approuvé par la Ville;
- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Respecter en tout temps les mesures sanitaires en vigueur le jour de chaque événement;

- L'organisme s'engage à fournir à son répondant municipal du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2021-607

**DÉMONSTRATIONS ET MANŒUVRES AÉRIENNES - AÉRONEFS MILITAIRES ET CIVILS DANS LE CADRE D'AÉRO GATINEAU-OTTAWA - 10 AU 12 SEPTEMBRE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** des aéronefs militaires et civils seront à proximité et en survol de l'Aéroport exécutif Gatineau-Ottawa (AEGO) du 10 au 12 septembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** leur présence s'inscrit dans le cadre de l'événement Aéro Gatineau-Ottawa du 10 au 12 septembre 2021 sur le site de l'AEGO;

**CONSIDÉRANT QUE** des activités aériennes seront réalisées à l'intérieur des cadres opérationnels et des normes de sécurité habituelles des Forces armées canadiennes, du ministère des Transports du Canada, de l'armée de l'air des États-Unis et la Royal Air Force de la Grande-Bretagne en pareille circonstance et que tous les arrangements nécessaires ont été faits avec les autorités de l'AEGO;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les aéronefs reliés à l'événement Aéro Gatineau-Ottawa à une démonstration et à des manœuvres d'acrobaties aériennes du 10 au 12 septembre 2021 près de l'Aéroport exécutif Gatineau-Ottawa, en dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

Cette autorisation comprend le survol de Gatineau à des altitudes inférieures à 500 pieds ainsi que les décollages, les atterrissages et les vols d'entraînement qui se dérouleront du 10 au 12 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-608

**SOUMISSION 2021 SP 135A - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - SERVICE PROFESSIONNEL - FORMATEUR - PIVO - SERVICE DES FINANCES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat au CÉGEP de l'Outaouais – Campus Louis-Reboul, 125, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau, Québec, J8X 1C5, pour un service professionnel de formateur dans le cadre de l'implantation du nouveau système financier PIVO, pour un montant total approximatif de 251 922,30 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16012-011-87081	230 038,63 \$	Remplacer le système financier - Formation utilisateurs finaux
04-13493	10 955,53 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 928,14 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-609

**CESSION DE CONTRAT - 2015 SP 090-1 - ACQUISITION ET IMPLANTATION D'UN PROGICIEL DE GESTION FINANCIÈRE INTÉGRÉE (PGI) - SERVICE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-279 du 13 avril 2016, a adjugé un contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un progiciel de gestion financière intégrée (PGI) à la firme ERP Connex inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme ERP Connex inc. a signifié à la Ville qu'elle et ses affiliés (vendeurs) ont conclu une transaction aux termes de laquelle les vendeurs cèdent aux acheteurs (Levio Conseil inc.) la totalité de leurs actifs incluant notamment la cession des contrats en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la cession du contrat de la firme ERP Connex inc. à la firme Levio Conseil inc., pour le contrat consistant en l'acquisition et l'implantation d'un progiciel de gestion financière intégrée (PGI).

Adoptée

CE-2021-610

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-25 POUR UN MONTANT TOTAL DE 461 420,73 \$ POUR LA PÉRIODE DU 17 AU 23 JUIN 2021****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-25 d'un montant de 461 420,73 \$ pour la période du 17 au 23 juin 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-611

**VENTE POUR TAXES 2021 - RETRAIT DE PROPRIÉTÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal du 11 mai 2021 a pris connaissance de la liste, préparée par le trésorier, des immeubles à l'égard desquels des taxes foncières sont impayées pour l'année 2018 et 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la municipalité doit obligatoirement signifier le propriétaire avant de procéder à la vente de sa propriété;

**CONSIDÉRANT** l'impossibilité de signifier certains propriétaires ou que d'autres procédures sont en cours rendant impossible la vente des immeubles :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ordonne le retrait des immeubles suivants de la liste de vente pour défaut de paiement des taxes foncières :

- 5633-59-8301-000-0000;
- 5727-20-9326-000-0000;
- 6532-78-7009-000-0000;
- 6541-91-9053-000-0000;
- 6640-06-3437 000 0000;
- 6745-20-7152-000-0000;
- 7137-88-0285-000-0000;
- 7138-80-4360-000-0000;
- 7640-66-3969-000-0000;
- 9045-48-0785-000-0000;
- 5927-34-9049 000 0000;
- 8745-80-6766 000 0000;
- 9345-62-9976 000 0000;
- 6633-66-3566 001 0084;
- 6633-66-3566 001 0083;
- 7241-73-2425 000 0000;
- 7438-41-6912 000 0000.

Adoptée

CE-2021-612

**SOUMISSION 2021 SP 254 - REGROUPEMENT D'ACHATS CAG - 2021-2022 - RENOUELEMENT DES LICENCES MICROSOFT - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 et 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, une entente ayant pour but le renouvellement des licences Microsoft;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que le Centre d'acquisitions gouvernementales s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle du Centre d'acquisitions gouvernementales pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration du Centre d'acquisitions gouvernementales;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'acquisitions gouvernementales a le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'acquisitions gouvernementales fera l'analyse des soumissions déposées;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'acquisitions gouvernementales adjudgera un contrat;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible pour la Ville de Gatineau d'intégrer cet achat regroupé, et ce, selon les quantités nécessaires à ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par le Centre d'acquisitions gouvernementales :



**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- conclut, par la présente, une entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales pour le renouvellement des licences Microsoft;
- accepte les produits à être livrés selon l'analyse comparative des produits effectuée par le Centre d'acquisitions gouvernementales;
- s'engage à fournir au Centre d'acquisitions gouvernementales les informations dont il aura besoin en remplissant les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra le Centre d'acquisitions gouvernementales et en retournant ces documents à la date fixée;
- s'engage à respecter les termes de ce contrat comme s'il avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- reconnaît que le Centre d'acquisitions gouvernementales facturera la Ville un frais annuel d'adhésion au regroupement de 500 \$;
- transmet un exemplaire de la présente résolution au Centre d'acquisitions gouvernementales.

Les fonds à cette fin seront pris jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même le poste budgétaire 02-13420-672 – Informatique – Exploitation Équipement - Logiciels.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2021.

Adoptée

**CE-2021-613**

**SOUMISSION 2019 SP 237 - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE VISIOCONFÉRENCE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme XAV Solution inc., 205-3175, boulevard de la Pinière, Terrebonne, Québec, J6X 4P7, pour la fourniture et le service d'acquisition d'équipements de visioconférence pour une période de cinq années, pour un montant total approximatif de 583 601,60 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 janvier 2021, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada. De plus, le contrat pourrait être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année.

Après les deux premières années, les fonds seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2022 à 2026 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-15034-100-87119	205 454,98 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Ajout de financement
04-13493	9 784,74 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 760,28 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-614

**SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE D'ANIMATION FAMILIALE DE GATINEAU - GESTION DU JARDIN COLLECTIF - 1344, RUE SAINT-LOUIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la conseillère du district électoral de Pointe-Gatineau, madame Myriam Nadeau, souhaite renforcer le sentiment d'appartenance des résidents du quartier par l'embellissement d'un terrain vacant cédé à la Ville à la suite des inondations;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'animation familiale de Gatineau désire assumer les responsabilités d'aménagement, d'entretien et de gestion des espaces définis au présent protocole;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire associer les citoyens et les organismes aux enjeux municipaux et dans le cas présent, remettre, à certaines conditions, la gestion du 1344, rue Saint-Louis à un organisme du milieu aux fins de jardin collectif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et le Centre d'animation familiale de Gatineau pour l'aménagement, l'entretien et la gestion du jardin collectif au 1344, rue Saint-Louis;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole et tous les documents relatifs à la présente.

Adoptée

CE-2021-615

**AUTORISATION DE LA FERMETURE TEMPORAIRE DE LA RUE PRINCIPALE ENTRE LES RUES PARKER ET JUBILÉE LES 14-15 AOÛT 2021 ET 25-26 SEPTEMBRE 2021 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la revitalisation des artères commerciales, la Ville a reçu une demande de fermer temporairement une portion de la rue Principale afin d'offrir plus d'espace aux modes actifs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer (APICA) souhaite proposer une programmation grand public lors des deux fins de semaine de fermeture afin d'animer cette artère commerciale :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le projet de fermeture temporaire de la rue Principale, entre les rues Parker et Jubilé les 14 et 15 août 2021 et les 25 et 26 septembre 2021, de 7 h à 21 h, conformément au plan de piétonisation temporaire de la rue Principale.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-616

**SUBVENTION DE 7 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE BELLEVUE-NORD POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE 2021 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - PIERRE LANTHIER**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des résidents de Bellevue-Nord (ARBN), a fait une demande de soutien financier pour la tenue des activités de l'année 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le conseiller Pierre Lanthier désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier accordé par l'élu est de 7 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 7 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents de Bellevue-Nord, 304, rue St-Thomas, Gatineau, Québec, J8R 3H5, à titre de subvention pour les activités de l'année 2021.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79944-972	7 000 \$	Monsieur le conseiller Pierre Lanthier - District électoral de Bellevue - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79944-692	7 000 \$		Monsieur le conseiller Pierre Lanthier - District électoral de Bellevue - Aménagement - Équipement non- capitalisable
02-79944-972		7 000 \$	Monsieur le conseiller Pierre Lanthier - District électoral de Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-617

**SUBVENTION DE 5 000 \$ - SAUVEGARDE DU CHÂTEAU MONSARRAT - ASSOCIATION RÉCRÉATIVE LES JARDINS DU CHÂTEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association récréative Les Jardins du Château, organisme à but non lucratif, a fait une demande de soutien financier pour la sauvegarde du Château Monsarrat;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le conseiller Jocelyn Blondin désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier accordé par l'élu est de 5 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de l'Association récréative Les Jardins du Château, 100, rue du Château, Gatineau, Québec, J9A 1T3, à titre de soutien financier pour la sauvegarde du Château Monsarrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79935-972	5 000 \$	Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin - District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Le virement de fond sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79935-692	5 000 \$		Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin - District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Équipement non-capitalisable
02-79935-972		5 000 \$	Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin - District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2021.

Adoptée

**CE-2021-618**

**SUBVENTION DE 12 000 \$ - RÉALISATION DE DEUX MURALES - VISION CENTRE-VILLE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

**CONSIDÉRANT QUE** Vision Centre-Ville de Gatineau, organisme à but non lucratif, a fait une demande de soutien financier pour la réalisation de deux murales;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Louise Boudrias désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier accordé par l'élue est de 12 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 12 000 \$ à l'ordre de Vision Centre-Ville de Gatineau, 35, rue Laval, Gatineau, Québec, J8X 3G8, à titre de soutien financier pour la réalisation de deux murales.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79937-972	12 000 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias - District électoral du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-619

**SUBVENTION DE 33 000 \$ POUR LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET D'ANIMATION DU CRIC SUR LES TERRAINS VACANTS AU PROFIT DU CENTRE D'ANIMATION FAMILIALE - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'animation familiale, organisme à but non lucratif, a fait une demande de subvention pour les projets d'aménagement et d'animation du CRIC sur les terrains vacants;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Myriam Nadeau désire subventionner l'organisme à même son budget discrétionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention accordée par l'élue est de 33 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 33 000 \$ à l'ordre du Centre d'animation familiale, 1312, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2M7, à titre de subvention pour les projets d'aménagement et d'animation du CRIC.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79941-972	33 000 \$	Madame la conseillère Myriam Nadeau - District électoral de Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79941-692	33 000 \$		Madame la conseillère Myriam Nadeau - District électoral de Pointe-Gatineau - Aménagement - Équipement non-capitalisable
02-79941-972		33 000 \$	Madame la conseillère Myriam Nadeau - District électoral de Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-620

**SOUSSION 2021 AI 228 - FOURNITURE DE CONSOLES DE PRÊT LIBRE-SERVICE DE PORTABLE ET D'IPAD - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement du Service des finances a publié le 27 mai 2021 au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec un avis d'intention d'accorder un contrat de gré à gré au fournisseur identifié dit « unique » en vertu de l'article 573.3 al.1 (2) de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux recherches et vérifications effectuées, le fournisseur « Technologies stay connected inc. » était le seul en mesure de répondre aux exigences spécifiées;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ce contexte, la Ville de Gatineau avait l'obligation de vérifier qu'un seul fournisseur répondait aux exigences techniques et qu'il n'existait pas de solution de rechange pouvant garantir la fourniture de consoles de prêt libre-service de portable et d'iPad, conformément aux besoins précis de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant cet avis d'intention, aucun fournisseur ne s'est manifesté :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Technologies stay connected inc., 41, rue de l'Estoril, Candiac, Québec, J5R 6T5, pour la fourniture de consoles de prêt libre-service de portable et d'iPad incluant la garantie et les frais de licences pour trois ans pour un montant de 230 875,56 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT TAXES INCLUSES	DESCRIPTION
18-19029-200	76 958,52 \$	FDI – Place des Pionniers
02-72250-672-35420	153 917,04 \$	Animation et lettres

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2021.

Adoptée

**CE-2021-621**

Modifiée par la résolution  
numéro CE-2022-533 -  
2022-06-22

**PRÊT D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL - ARÉNA CAMPEAU AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais demande l'aide de la Ville afin de trouver un lieu d'entreposage pour ses équipements de protection personnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aréna Campeau a été ciblé;

**CONSIDÉRANT QUE** le prêt d'un immeuble municipal sera d'une durée maximale de six mois :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise le prêt d'une partie de l'aréna Campeau du 15 juillet 2021 au 14 janvier 2022;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le prêt d'un immeuble municipal de l'aréna Campeau de six mois pour une somme forfaitaire de 16 611,59 \$ incluant les taxes, représentant les frais d'exploitation.

Adoptée

**CE-2021-622**

**ENTENTE AVEC LA CCN POUR LA MAISON GILMOUR HUGHSON LUMBER CO.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale sont les propriétaires de sentiers récréatifs qu'elles exploitent conjointement sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de la capitale nationale est propriétaire de l'édifice de la Gilmour Hughson Lumber Co. situé dans le secteur Nord du parc Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'une halte à la Maison Gilmour Hughson Co. (Maison du vélo) est offert depuis 2011 pour les utilisateurs des sentiers récréatifs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente entre la Ville et la Commission de la capitale nationale pour l'utilisation de la Maison Gilmour Hughson Lumber Co. est arrivée à échéance le 31 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville et la Commission de la capitale nationale souhaitent renouveler l'entente pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2026 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- approuve l'entente pour l'utilisation du bâtiment Gilmour Hughson Lumber Co. avec la Commission de la capitale nationale dans le but d'y exploiter la Maison du vélo;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'entente pour l'utilisation du bâtiment Gilmour Hughson Co.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19990-532	2 000 \$	Édifices loués à des tiers - Entretien des édifices
04-13493	95,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	95,01 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2021.

Adoptée

CE-2021-623\*

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR CARL BEAUCHEMIN À TITRE DE DIRECTEUR ADJOINT POUR LE SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de directeur adjoint – Services de proximité et programmes (poste numéro UDD-CAD-020) au Service de l'urbanisme et du développement durable, selon les normes et les pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Carl Beauchemin au poste de directeur adjoint – Services de proximité et programmes (poste numéro UDD-CAD-020) au Service de l'urbanisme et du développement durable, sous la gouverne du directeur – Service de l'urbanisme et du développement durable.

Le salaire de monsieur Carl Beauchemin est établi à la classe 7, échelon 6 de l'échelle des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Carl Beauchemin sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Carl Beauchemin est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article I, il bénéficiera de quatre semaines de vacances par année.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à ces fins seront pris à même le poste budgétaire numéro 02-61100-115 – Service d'urbanisme et développement durable.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2021.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2021-624**

**QUITTANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et l'employé numéro 115217 en sont venus à une entente afin de convenir à l'amiable et d'un commun accord de la fin d'emploi à partir du 31 juillet 2021 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les termes de l'entente intervenue entre la Ville de Gatineau et l'employé numéro 115217.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2021.

Adoptée

**CE-2021-625**

**FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉS DU SECTEUR AQUATIQUE**

**CONSIDÉRANT** la signature de la convention collective des salariés du secteur aquatique le 16 juin 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 14.02 qui prévoit qu'un salarié ne peut se déclarer non disponible plus de deux sessions consécutives, à défaut de quoi l'employeur met fin au lien d'emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 14.03 qui prévoit qu'un salarié saisonnier doit offrir des disponibilités chaque année, à défaut de quoi l'employeur peut mettre fin au lien d'emploi;

**CONSIDÉRANT QU'**en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi des salariés du secteur aquatique dont les numéros d'employé apparaissent à l'annexe A :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la fin d'emploi administrative des salariés du secteur aquatique dont les numéros d'employé apparaissent à l'annexe A.

Adoptée



CE-2021-626

**REJET DE SOUMISSION 2021 SP 009 - RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE  
DES POLICIERS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2021 SP 009 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun après avoir modifié les documents.

Adoptée

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> GENEVIÈVE LEDUC**  
Greffière  
Comité exécutif